

PERSONNEL

Le Maire informe le Conseil qu'il conviendra de remplacer par du personnel temporaire, deux employées :

Mme EL FOUNI, qui a demandé sa mise en disponibilité pour 2 ans à compter du 1er Avril 1975

Mme ROBERT, qui bénéficie d'un congé de maternité à partir de Mai 1975;

LE CONSEIL MUNICIPAL décide de remplacer temporairement ces deux employées titulaires par du personnel auxiliaire.